

RÈGLEMENT DU CONCOURS ENQUÊTE AUPRÈS DES LECTEURS DE STAY INSPIRED

1. Ce concours est organisé par la Colruyt Group Academy, département de la SA Colruyt Group, dont le siège social est situé à Edingensesteenweg 196, B-1500 Halle, TVA BE 0400.378.485 (ci-après dénommée « l'Organisateur »).
2. Le concours est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans qui réside sur le territoire belge. Le personnel de l'Organisateur ne peut pas participer à ce concours. Toutes autres personnes ayant collaboré directement ou indirectement à l'organisation ou à la diffusion de ce concours ne sont pas non plus autorisées à y participer.
3. Il n'y a aucune obligation d'achat pour pouvoir participer valablement à ce concours.
4. Le concours se déroule du 20/05/2026 à 00 h 01 au 30/06/2026 à 23 h 59. L'Organisateur se réserve le droit de prolonger ou d'écourter le concours.
5. En ce qui concerne le nombre de participations valables, il n'est pas tenu compte des modes de participation autres que ceux prévus à l'article 6, ni des réponses incomplètes ou incorrectes. Un nombre de participations supérieur à la limite autorisée entraîne l'exclusion pure et simple du participant de ce concours.
6. **Pour participer valablement** au concours, le participant doit:
 - le remplissage complet du questionnaire et la réponse correcte aux questions du concours et à la question subsidiaire.
 - l'encodage correct et véridique de vos données d'identification.
 - chaque personne ne peut participer qu'une seule fois au concours.
7. **Gagnant**
 - Les 64 **gagnants** sont les participants qui, à la fin du concours, auront répondu correctement à la question du concours et dont la réponse à la question subsidiaire se rapprochera le plus de la réponse exacte. En cas d'égalité entre plusieurs participants (ex æquo), le gagnant sera désigné par tirage au sort. Les prix sont attribués par langue, à savoir 32 prix pour la participation en néerlandais et 32 prix pour la participation en français, et ce en fonction de leur valeur financière, de la plus élevée à la plus faible. L'ordre d'attribution des prix est déterminé sur la base d'une réponse correcte à la question du concours, puis sur la base de la proximité avec la réponse correcte à la question subsidiaire. Les prix sont non échangeables. Les gagnants seront contactés au plus tard le 31/07/2026.
8. Sont mis en jeu dans le cadre de ce concours:
 - 2 BBQ Magnus original, d'une valeur de € 369,99/pièce
 - 2 robots de cuisine Bosch, d'une valeur de € 799,99/pièce
 - 10 livres de Luc Van de Ven - Opeens moet je zorgen voor je ouders | Uitgeverij Lannoo (NL), d'une valeur de € 24,99/livre
 - 10 livres de Steven Gielis, Louise Marie Leuwers en Mama Baas - De grote emotiebus | Uitgeverij Lannoo (NL), d'une valeur de € 24,99/livre

- 10 livres de Annelies Smolders - Het boek waarvan je in slaap valt | Uitgeverij Lannoo (NL), d'une valeur de € 24,99/livre
- 10 livres de Maximilien Seeger, Jérémy Mestdagh en Marie d'Otreppe - Voir plus loin | Editions Racine (FR), d'une valeur de € 22,95/livre
- 10 livres de Bruno Humbeeck - Moins d'écrans, plus de liens | Editions Racine (FR), d'une valeur de € 22,95/livre
- 10 livres de Gérald Watelet - Dans la cuisine de Gerald Watelet | Editions Racine (FR), d'une valeur de € 29,95/livre

ci-après « les Prix ».

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les Prix à tout moment. Ces Prix ne sont ni cessibles, ni échangeables en espèces ou autres avantages en nature.

9. Un collaborateur de l'Organisateur contactera le gagnant en utilisant les coordonnées fournies au moment de la participation. Le gagnant disposera d'un délai de deux (2) semaines pour réagir. S'il ne le fait pas, l'organisation conclura qu'il a renoncé au Prix et il perdra son droit à celui-ci. Le gagnant recevra les Prix dans les deux (2) mois suivant la fin du concours à l'adresse indiquée. S'il ne le fait pas, l'organisation conclura également qu'il a renoncé au Prix. Dans les deux cas susmentionnés, l'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un nouveau gagnant, en tenant compte du déroulement du concours.
10. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Il ne peut être tenu responsable si, à la suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé ou si certaines modalités de ce concours devaient être modifiées.
11. En cas d'abus tel qu'une tromperie, une tricherie ou une fraude de la part d'un participant ou d'un tiers ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve expressément le droit (a) d'exclure sans motivation le(s) participant(s) concerné(s) du concours ou (b) de le modifier en tout ou en partie, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler.
12. L'Organisateur n'est en aucun cas responsable de dérangements, pannes ou autres problèmes imprévus imputables à la connexion Internet ou à des tiers.
13. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement du concours sont déclarées nulles, illégales ou inopposables, cela n'affectera en aucun cas la validité des autres dispositions du présent règlement.
14. La participation à ce concours requiert la collecte et le traitement des données à caractère personnel du participant dans le cadre du déroulement et du dénouement du concours, tels qu'ils sont décrits dans la déclaration de confidentialité du concours. La déclaration de confidentialité figure au bas du règlement, au Chapitre 2.
15. En cas de litige lié à ce concours ou au présent règlement, le participant contactera d'abord l'Organisateur. Si les parties ne parviennent pas à une solution, le participant pourra consulter l'Ombudsman du Commerce ou, pour les litiges en ligne, la plateforme de résolution en ligne des litiges. Si aucune solution n'est trouvée après ces efforts raisonnables, le litige sera soumis aux tribunaux de Belgique, qui sont seuls compétents pour tous les litiges découlant du concours, en application du droit belge.

Chapitre 2: DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

L'Organisateur traitera les données des participants de manière confidentielle et ne les transmettra en aucun cas à des tiers n'appartenant pas à Colruyt Group. Par Colruyt Group, il faut entendre: Colruyt Group S.A. et toutes les entreprises qui y sont liées au sens de l'article 1:20 du Code des sociétés et des associations.

Cependant, dans certains cas, l'Organisateur fera appel à une partie externe pour l'organisation ou la gestion pratique du concours. Dans ce dernier cas, l'Organisateur garantit que des dispositions appropriées seront prises concernant le traitement des données.

Le traitement sera effectué conformément au règlement (UE) 2016/679 applicable relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD). Elles seront utilisées pour le bon déroulement et le dénouement de ce concours car, sans ces données, l'Organisateur ne sera pas en mesure de contacter le(s) gagnant(s).

Chaque participant accepte, s'il est le gagnant, que l'Organisateur publie son nom dans le magazine Stay Inspired et sur les médias sociaux.

Les données seront conservées pendant 2 mois après la fin du concours et seront supprimées immédiatement après.

Les participants sont en droit de demander à consulter leurs données et d'exiger que celles-ci soient corrigées, supprimées ou transférées ou que leur traitement soit limité. Les participants peuvent contacter à tout moment le délégué à la protection des données de l'Organisateur, à l'adresse privacy@colruytgroup.com, pour toute réclamation ou question ou pour exercer leurs droits. Mais ils ont également le droit de contacter l'Autorité de protection des données en cas de plainte.